



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1694-20 ET 1709-06

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 1694-20 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de remplacer l'article relatif au remorquage, de réduire la période maximale de stationnement en période hivernale et d'identifier les stationnements municipaux

QUE le règlement n° 1709-06 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter des frais de remorquage

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 5 février 2018.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7^e) jour du mois de février deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca